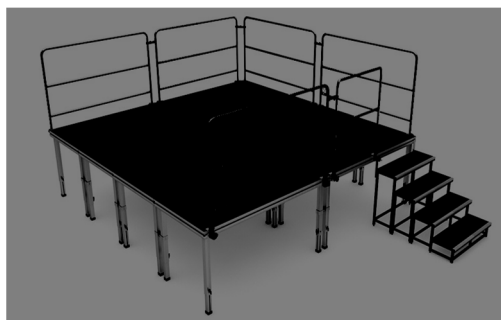


COMITÉ DES FÊTES ET DES RÉGATES DE L'ÎLE-AUX-MOINES

Le comité des fêtes a investi dans un podium modulable de 12 ou 24 m², aux normes, dans un barnum de 24 m² et dans un groupe électrogène fonctionnant au gaz de 3 kwh.

Nous louons ce matériel aux particuliers pour mariages, anniversaires, etc...



barnum 12 ou 24 m² réglable
en hauteur de 0,6 m à 1 m
garde-corps et escalier



barnum de 24 m² avec parois
et lests de 20 kg



groupe électrogène 3 kwh
jusqu'à 13 h d'autonomie
bonbonne de gaz fournie
sur demande en sus

CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés,

Comité des fêtes et des régates de l'Île-aux-Moines, siret 812063352, dont le siège social est à
« Mairie de l'Île-aux-Moines » rue de la Mairie, 56780 Île aux Moines représentée par Madame
Guichard Sylvaine, présidente

appelé ci-après le **loueur**,

et

Mme/Mr.....

demeurant.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Mail.....

appelé ci-après le **locataire**,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT;

1 – Nature et date d'effet du contrat

Le **loueur** met à disposition du **locataire**,

-Podium 12 m² (4 m*3 m, hauteur réglable 60-100 cm, escalier, garde-corps, juponnage)

-Podium 24 m² (6 m*4 m, hauteur réglable 60-100 cm, escalier, garde-corps, juponnage)

-Barnum 24 m² (6 m*4 m, murs latéraux, lestage)

-Groupe électrogène 3 kwh (gaz ou gasoil, autonomie env 8 h)

à compter du...../...../202... heure :h....

jusqu'au...../...../202... heure :h....

2 – État du matériel loué

Lors de la remise du matériel et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du matériel sera établi entre le locataire et le loueur.

Le matériel devra être restitué dans le même état que lors de sa mise à disposition au locataire.

Toutes les détériorations sur le matériel loué constatées sur le PV de sortie seront retenues sur le montant de la caution.

3 – Prix de la location du matériel

Les parties s'entendent sur un prix ttc de location (minimum 24 h)

	1 jour	3jours	Week-end autre...	caution	
-Podium 12 m²	300 €	450 €€	1000 €	
-Podium 24 m²	400 €	600 €€	1500 €	
-Barnum 24 m²	150 €	200 €€	600 €	
-Groupe électrogène	100 €	150 €€	200 €	
-Bonbonne de gaz	53 €				
Total€€€€	

4 – Règlement des factures

Le montant de la location sera à régler à la fin de la location par carte bleue uniquement.

5 – Renseignements et réservation

Exclusivement par mail : cdfieuxmoines56@gmail.com

6 – Caution et autres éléments

La caution est à verser lors de la mise à disposition du matériel uniquement par chèque et sera restituée après vérification du matériel à l'issue de la location.

Le montage et le démontage sont assurés par le loueur.

La sous-location du matériel par le locataire à un tiers est interdite.

7 – Clause en cas de litige

Les parties conviennent expressément que tout litige pouvant naître de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de commerce de Vannes.

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,

À l'Île aux Moines, le

Le locataire

signature précédée de la mention
manuscrite
« bon pour accord »

Le loueur

signature précédée de la mention manuscrite
« bon pour accord »